

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 171

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Graveson - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04 13 31 39 66**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune de Graveson pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 3.915.837 € HT pour une subvention totale de 2.349.503 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 1 065 665 € pour un programme de travaux de 1 776 108 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

La seconde tranche (2015) a fait l'objet d'une subvention de 836 966 € pour un programme de travaux de 1 394 943 € HT, lors de la Commission Permanente du 26 juin 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Graveson pour la tranche 2016.

- **REFECTION DE VOIRIE**

La commune poursuit le programme de sécurisation et de réhabilitation de la voirie, qu'elle a entrepris depuis 2014.

La tranche 2016 concernera les voies suivantes :

- Rue de la Gardette, tranches 1 et 2,
- Place de l'Eglise et de l'Ecole,
- Rue des Ecoles et Casematte,

Le projet comprend la réfection des chaussées, la reprise des divers réseaux (éclairage, communication, eaux), la création de trottoirs, le mobilier urbain, des plantations et également la remise en état de la croix située Place de l'Eglise.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2016, s'élève à 2.303.650 € HT, dont 744 786 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour cette opération.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.415.655 €, dont 446 872 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 744 786 € HT.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 446 872 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Graveson, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 446 872 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable de à 744 786 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Graveson la convention de partenariat (avenant n°2 au contrat) définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.349.503 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Graveson en application de la délibération n° 326 du 22 octobre 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL